



Conditions générales d'utilisation de Swiss Life myLife (CGU); fondations collectives / œuvres de prévoyance

Valable à compter du: 1^{er} juillet 2023

Art. 1 Remarques générales

Les présentes CGU régissent la relation d'affaires entre l'utilisateur et Swiss Life SA (ci-après «Swiss Life»).

Afin d'améliorer la lisibilité, nous avons sciemment renoncé ci-après à mentionner les deux formes masculine et féminine.

Swiss Life propose des prestations en ligne sous les noms Swiss Life myLife Light (ci-après «Swiss Life myLife Light» ou «application en ligne») et Swiss Life myLife Expert (ci-après «Swiss Life myLife Expert» ou «application en ligne»). Toute communication via le portail est effectuée sous forme de liaison Internet cryptée, sûre et authentifiée. L'adresse (URL) des applications web est la suivante:

<https://www.mylifelight.swisslife.ch> et

<https://www.mylife.swisslife.ch>.

Utilisateur

Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert sont à la disposition des personnes suivantes (appelées «utilisateurs») pour la mise en œuvre et la gestion de la prévoyance professionnelle:

- employeur et commission de gestion des entreprises qui mettent en œuvre leur prévoyance par le biais d'une fondation collective de Swiss Life, au moyen d'un contrat d'affiliation;
- partenaires de distribution (courtiers) qui assurent le suivi de ces personnes sur la base d'un mandat.

L'utilisation de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert est régie par les présentes conditions. En accédant au portail Clientèle Entreprises Swiss Life, l'utilisateur accepte les présentes conditions d'utilisation et reconnaît leur caractère contraignant.

Art. 2 Prestations de Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert

Les prestations de service proposées par Swiss Life dans le cadre de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert comprennent l'utilisation de l'application en ligne et de ses banques de données, l'authentification d'accès et la légitimation de l'utilisateur et des assurés, l'échange direct d'informations entre l'utilisateur ou les assurés et Swiss Life, la mise à disposition de diverses instructions (pouvant être consultées sous forme de document ou visionnées sous forme de vidéo en ligne) ainsi que le support.

Swiss Life peut en tout temps et sans préavis étoffer ou réduire cette offre. Une limitation temporaire ou définitive des fonctionnalités est communiquée en temps voulu et sous une forme appropriée.

La correspondance commerciale avec Swiss Life peut être traitée dans une large mesure par voie électronique via Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert. Si l'on choisit un traitement via Swiss Life myLife, les documents sont automatiquement mis à disposition sous forme électronique (e-documents). La correspondance électronique a valeur de communication écrite à Swiss Life au sens des conditions générales applicables aux assurances collectives (CGA).

Les e-documents sont considérés comme envoyés dès qu'ils sont disponibles dans Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert. Cela vaut indépendamment du moment de la prise de connaissance desdits documents.

Le mode d'envoi (électronique ou papier) peut être modifié à tout moment dans Swiss Life myLife Expert. Les documents au format papier seront envoyés à la dernière adresse commerciale ou de correspondance communiquée. En principe, le type d'envoi choisi est également valable pour les assurés.

Art. 3 Fonctionnalités de Swiss Life myLife et myLife Expert

L'utilisateur peut gérer la prévoyance professionnelle de l'entreprise à l'aide de Swiss Life myLife. Il peut saisir et modifier les entrées, les sorties, les salaires, les données de collaborateurs ainsi que leurs adresses. Il a en outre la possibilité de commander et de télécharger des documents contractuels comme les plans de prévoyance, les listes des cotisations ou des prestations pour tous les contrats.

Dans Swiss Life myLife Light, le client est informé de manière active lorsqu'un mandat a été conclu.

L'utilisateur a à tout moment la possibilité de passer de Swiss Life myLife Light à Swiss Life myLife Expert afin de bénéficier de fonctionnalités élargies et d'autres informations:

- Adaptation de la commission de gestion
- Gestion de l'adresse de la société
- Mutations collectives (modifications de salaire et entrées)
- Mutations de simulation

Cloud public

Seules les données personnelles et celles des systèmes de gestion de Swiss Life et de ses partenaires exploitées dans le cadre des prestations du portail Clientèle Entreprises Swiss Life et qui ne sont pas classées comme sensibles sont enregistrées dans un cloud public. Les données du cloud public sont conservées comme celles qui ne sont pas directement accessibles à l'utilisateur dans les systèmes d'administration de Swiss Life et de ses partenaires.

L'utilisateur a uniquement accès aux données de son propre compte. L'utilisateur a la possibilité d'autoriser l'accès à ces données à d'autres personnes sous sa responsabilité. Dans ce contexte, Swiss Life décline toute responsabilité pour les dommages pouvant être causés à l'utilisateur.

Art. 4 Maintenance et support

Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert font l'objet d'une maintenance continue et sont mis à jour en cas de besoin. Les travaux de maintenance et de mise à jour ont généralement lieu durant la nuit du jeudi au vendredi, ou durant le week-end. La disponibilité de Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert n'est pas garantie pendant ces travaux. Swiss Life se réserve le droit – dans des cas justifiés – d'interrompre l'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert à d'autres occasions également.

Le support téléphonique pour Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert est assuré les jours ouvrables pendant les heures de bureau.

Art. 5 Obligations des utilisateurs et des assurés

L'utilisation de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert suppose que les utilisateurs disposent d'un matériel informatique et des logiciels conforme aux standards en vigueur et dont la configuration est compatible avec l'accès à Internet (ci-après «appareil»). Cela comprend également la configuration de l'appareil de travail pour le rendre compatible à Internet ainsi que l'accès à Internet. Le matériel informatique et les logiciels requis peuvent être consultés via Internet sous: <https://www.swisslife.ch/myLife>.

Les utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser l'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert pour divulguer ou consulter des informations illégales, ni pour tout autre emploi abusif. Ils s'engagent en particulier à ne pas perturber, modifier ou endommager l'accès à Swiss Life myLife Light, Swiss Life myLife Expert et les réseaux et à ne transmettre aucune publicité non autorisée ou toute autre communication non sollicitée (spam), ni virus ou autre

programme malveillant (malware). L'utilisateur ou les assurés libèrent Swiss Life de toute prétention de tiers résultant de l'utilisation illicite de l'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert ou d'Internet.

Toute perturbation ou tout endommagement intentionnel ou par négligence de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert imputable à une utilisation inappropriée des appareils et des logiciels sont interdits.

Swiss Life se réserve le droit de bloquer l'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert en cas d'usage non conforme au contrat ou à la loi ou lorsque les appareils de l'utilisateur ou des assurés mettent en danger le bon fonctionnement dudit portail.

Une utilisation à des fins commerciales de l'accès à Swiss Life myLife Light ou Swiss Life myLife Expert proposé par Swiss Life ou aux prestations offertes par Swiss Life dans ce cadre, notamment leur revente à des tiers, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

Art. 6 Vérification des données d'accès et autorisation

La commission de gestion (en accord avec l'employeur) et le partenaire de distribution désignent vis-à-vis de Swiss Life une personne détenant tous les droits d'administrateur pour Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert (ci-après «super user»). Swiss Life est en droit d'exiger des copies de documents officiels en vue de vérifier l'identité du super user. Elle est autorisée à refuser un super user sans indiquer de motifs.

Le super user attribue et gère d'autres droits d'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert selon les CGU. L'utilisateur garantit une suppléance axée sur la pratique ainsi qu'une succession sans faille du super user.

Le super user se charge d'enregistrer et de modifier les autres droits d'accès. Pour toutes les personnes disposant d'un droit d'accès, il enregistre et tient à jour les titres de civilité, prénoms, noms, numéros d'assuré, dates de naissance, adresses e-mail ainsi que numéros de téléphone portable.

Après les avoir attribués, le super user vérifie l'exactitude des droits d'accès. Toute erreur ou inexactitude doit être immédiatement signalée à Swiss Life via Swiss Life myLife Expert ou e-mail.

Concernant l'authentification, le super user et les autres personnes bénéficiant d'un droit d'accès reçoivent chacun un nom d'utilisateur personnel et un mot de passe initial qui doit impérativement être modifié en un mot de passe personnel au moment de la première authentification.

L'authentification d'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert se fait au moyen de la saisie du nom d'utilisateur personnel et du mot de passe personnel. En outre, la personne bénéficiant d'un droit d'accès doit saisir un code PIN qu'elle a reçu par SMS (code SMS).

Les éléments de sécurité sont attribués individuellement et sont pas transmissibles. Toute transmission à des tiers non autorisés est interdite. L'utilisateur ou les assurés sont responsables de la sécurité et de la confidentialité de ces éléments.

Swiss Life considère toute personne qui s'identifie au moyen des éléments de sécurité comme autorisée à utiliser Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert. Swiss Life décline toute responsabilité pour les dommages causés par une utilisation illégale ou dépassant le cadre autorisé des éléments de sécurité ou de l'application en ligne.

Art. 7 Normes de sécurité

Swiss Life accorde la plus grande attention à la sécurité et au bon fonctionnement de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert. Les données sont transmises dans le cadre du processus SSL (Secure Socket Layer).

Malgré des mesures préventives efficaces prises par Swiss Life / d'autres prestataires de services, tels que le fournisseur d'accès, la sécurité, le fonctionnement irréprochable ainsi que l'actualité et la confidentialité des données transmises via Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert ne peuvent pas être garantis en raison du caractère public d'Internet. L'utilisateur et les assurés utilisent Swiss Life myLife Light, Swiss Life myLife Expert et Internet à leurs propres risques. Pour augmenter la sécurité, il est par ailleurs suggéré à l'utilisateur et aux assurés de prendre également des propres mesures préventives (pare-feu, anti-virus, Security Patches, etc.) et d'activer les éléments de sécurité du matériel informatique en suivant les conseils du fabricant.

L'utilisation de Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert ainsi que la sauvegarde de données et de documents sur les installations informatiques de l'utilisateur ou des assurés relèvent de leur responsabilité.

Art. 8 Etendue de l'utilisation

Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert sont à la disposition de l'utilisateur et des assurés pour une utilisation simple, non exclusive, non transmissible et conforme aux dispositions en vigueur. Une utilisation conforme aux prescriptions comprend notamment, mais pas uniquement, la consultation, le transfert, le téléchargement, la saisie, la sauvegarde et la reproduction de données et d'informations, ainsi que l'utilisation à l'intérieur du système de programmes et de parties de programmes au sens des présentes CGU. Toute autre utilisation de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert est interdite.

L'application en ligne ainsi que tout matériel fourni à l'utilisateur et aux assurés restent la propriété exclusive de Swiss Life. Les autres droits, comme les droits commerciaux et les droits d'auteur, ainsi que toutes les autorisations d'utilisation qui ne sont pas explicitement octroyées à l'utilisateur et aux assurés demeurent également la propriété de Swiss Life ou celle des détenteurs des droits sur le logiciel.

Art. 9 Fin de l'utilisation

Les droits d'utilisation de Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert en faveur d'un cercle de personnes défini dans un contrat d'affiliation prennent fin globalement lorsque la réassurance auprès de Swiss Life des personnes assurées actives de ce cercle prend fin. Les droits d'utilisation de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert en faveur d'un assuré unique prennent fin lorsque la réassurance auprès de Swiss Life de ce dernier prend fin. Par ailleurs, il est possible de mettre un terme à l'utilisation de Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert par l'utilisateur ou Swiss Life, à la fin d'un mois civil, en respectant le délai de résiliation de six mois. Swiss Life et l'utilisateur se réservent le droit d'interrompre avec effet immédiat l'utilisation de Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert en cas de violation grave des obligations contractuelles. Tous les éléments d'authentification pour l'accès de l'utilisateur et de toutes les autres personnes autorisées à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert sont automatiquement supprimés.

Art. 10 Protection des données

L'utilisateur, le super user et Swiss Life s'engagent à prendre les mesures préventives nécessaires au respect des dispositions en matière de protection des données. L'utilisateur et le super user doivent s'assurer que seuls les traitements de données autorisés en vertu des présentes conditions d'utilisation et des dispositions relatives à la protection des données applicables aient lieu; le traitement des données personnelles par l'utilisateur et le super user dans le cadre de l'utilisation autorisée selon l'art. 8 des présentes CGU relève de leur propre responsabilité.

Les données et informations doivent être traitées de manière strictement confidentielle et en aucun cas rendues accessibles à des tiers non autorisés. Par ailleurs, la mise à disposition de données personnelles par des tiers n'est autorisée que dans le strict respect du principe «need-to-know» en relation avec les présentes conditions d'utilisation. Swiss Life est autorisée à transmettre des données personnelles à des tiers en Suisse et à l'étranger, dans la mesure où celles-ci sont transmises conformément aux présentes CGU et aux dispositions en matière de protection des données applicables.

Les informations confidentielles et notamment les données sensibles (comme les données médicales) ne doivent en aucun cas être transmises en ligne non protégées via Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert. Elles doivent être transmises à Swiss Life par voie postale exclusivement. En cas de non-respect de cette disposition, Swiss Life est en droit de restreindre ou de bloquer tout ou une partie de l'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert; toute poursuite juridique contre des personnes fautives demeure expressément réservée. Dans le cadre de la loi en vigueur, Swiss Life décline expressément toute responsabilité pour les dommages subis par l'utilisateur ou les assurés dans ce contexte.

Vous trouverez des explications et informations complémentaires sur le thème de la protection et de la sécurité des données chez Swiss Life SA à l'adresse suivante: <https://www.swisslife.ch/protectiondonnees>.

Art. 11 Analyse Web / cookies

Swiss Life myLife Light et myLife Expert peuvent envoyer ce que l'on appelle des «cookies» à l'appareil de travail de l'utilisateur, où ceux-ci resteront sauvegardés. Les cookies sont des chaînes d'information permettant de prélever automatiquement des données sur l'utilisation du site. Ces données comportent également l'adresse IP (Internet Protocol) de l'utilisateur, dont la fonction est comparable à celle de son numéro de téléphone. Les données obtenues au moyen de cookies servent principalement à la gestion, à l'assurance qualité et à la surveillance de l'utilisation et de la performance de Swiss Life myLife Light et de Swiss Life myLife Expert.

Si l'utilisateur a désactivé la fonction «cookies» sur son poste de travail ou s'il utilise des filtres correspondants, il est possible que les informations et données du portail Clientèle Entreprises Swiss Life ne puissent pas toutes être consultées ni réceptionnées. Swiss Life décline toute responsabilité pour les éventuels dommages découlant d'une utilisation ainsi limitée.

Vous trouverez de plus amples informations dans la déclaration générale relative à la protection des données de Swiss Life à l'adresse: <https://www.swisslife.ch/legal>.

Art. 12 Clause de non-responsabilité

Dans le cadre de la loi, Swiss Life décline toute responsabilité pour les éventuels dommages subis par l'utilisateur et subséquents à l'utilisation de Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert ou liés à celle-ci. Swiss Life ne garantit notamment pas le bon fonctionnement de l'accès à Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert, ainsi qu'à Internet, ni l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité des données, informations et documents fournis, traités ou transmis par elle-même et ses partenaires, l'utilisateur ou des tiers, ou consultables sur Internet. Swiss Life n'assume aucune responsabilité pour des dommages directs ou indirects qui seraient causés à l'utilisateur ou à des tiers par des contacts ou des transactions via Internet ou par des données et informations erronées, voire falsifiées dans Swiss Life myLife Light et Swiss Life myLife Expert.

L'utilisateur est lui-même responsable de la sécurité et du bon fonctionnement du matériel et des logiciels qu'il emploie. Les dommages subis par l'utilisateur, par Swiss Life ou par des tiers subséquemment à des lacunes au niveau des postes de travail ou des logiciels de l'utilisateur sont imputables à ce dernier.

Swiss Life ne répond en aucun cas des dommages résultant de cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles, temporaires ou indépendantes de sa volonté (p. ex. prescriptions officielles ou légales, défaillance de réseaux de communication, de l'alimentation en électricité, etc.). Par ailleurs, la responsabilité de Swiss Life ne peut être engagée à aucun titre pour les dommages ou dommages subséquents directs et indirects (p. ex. perte de gain ou prétentions de tiers) causés par l'utilisateur ou par des tiers.

Art. 13 Droits d'auteur

Les sites Internet de Swiss Life et l'application en ligne Swiss Life myLife Light et myLife Expert contiennent des désignations protégées, des images et des informations soumises à des droits d'auteur ainsi que des noms de marques et d'entreprises. Leur reproduction et leur utilisation sont interdites conformément au droit applicable en matière de protection de la propriété intellectuelle.

Les copies, reproductions, distributions ou autres utilisations même partielles des informations figurant sur les sites Internet de Swiss Life ou dans les applications en ligne Swiss Life myLife Light et myLife Expert sont interdites, sauf autorisation expresse de Swiss Life pour l'utilisation des informations ou données concernées dans un but particulier (p. ex. téléchargement de formulaires).

Art. 14 Autres dispositions

Swiss Life se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes CGU. Demeurent réservées en particulier les adaptations dues à des modifications ou à des adaptations technologiques, administratives ou actuarielles en raison de nouvelles prescriptions légales ou administratives.

S'appliquent en complément des CGU les informations juridiques et les conditions d'utilisation publiées sur les sites web de Swiss Life (<https://www.swisslife.ch/legal>) ainsi que la déclaration relative à la protection des données (<https://www.swisslife.ch/protectiondonnees>).

Le droit suisse est applicable. Le for exclusif est Zurich.